



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1049

22 décembre 2022

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques)**

- **Adoption de deux nouvelles Recommandations UIT-R et approbation simultanée par correspondance de ces textes, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

Dans la Circulaire administrative [CACE/1042](#) datée du 20 Octobre 2022, deux projets de nouvelle Recommandation UIT-R ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-8 (§ A2.6.2.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 20 décembre 2022.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: 1

Annexe

Titres des Recommandations UIT-R approuvées

Recommandation UIT-R	Titre	Doc. N°
SA.2155-0	Lignes directrices relatives à l'utilisation de la bande de fréquences 2 200-2 290 MHz par les réseaux à satellite ou les systèmes à satellites SETS/SRS/SES n'utilisant pas la modulation à étalement de spectre	7/51(Rév.1)
SA.2156-0	Lignes directrices relatives à l'utilisation de la bande de fréquences 2 025-2 110 MHz par les réseaux à satellite ou les systèmes à satellites SETS/SRS/SES sans modulation à étalement de spectre	7/61(Rév.1)
